

Délibération n°231215_26

Séance du Conseil d'administration du 15 décembre 2023

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28
Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents : 15
Membres représentés : 3
Quorum : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Admissions en non-valeur

Le Conseil d'administration

DECIDE

d'approuver l'admission en non-valeur des créances présentées par l'agent comptable dont la liste et les justificatifs sont annexés à la présente délibération.

Abstention(s) : 0
Votants : 18
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 18
Pour : 17
Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON

LISTE DES DOSSIERS DONT L'ADMISSION EN NON VALEUR EST DEMANDEE

NOM-Désignation	n° client	Entité concernée	Facture	Date d'émission	Nature de la créance	Montant initial	Montant encaissé	Montant restant dû	Origine ou commentaires
Etudiante	2397	1010	210012785	15/12/2022	DI 22/23	601,00 €	600,34 €	0,66 €	Somme non recouvrable
Etudiant	2393	1010	210012781	15/12/2022	DI 22/23	601,00 €	600,34 €	0,66 €	Somme non recouvrable
Etudiant	2181	1010	210012416	07/11/2022	DI 22/23	1 770,00 €	1 669,95 €	0,05 €	Somme non recouvrable
CREDIT DIVERS DDFIP	405	1010		13/06/2022	20 acomptes payés décembre 2021 en janvier 2022 excessifs	70,18 €	0,00 €	70,18 €	Prestataire de paie à façon : changement liquidation acomptes - 20 contrats étudiants
HOPITAL ARISTIDE LE DANTEC	1977	1010	210011437 - 210012034 - 210012601	15/12/2021	FORMATION CONTINUE - DU ERGO MSAKO	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €	Client étranger ; hôpital a fermé - Retours des envois en recommandé. Contact téléphoniques ou mails vains
- Salarier	5000625	1010	210003200	19/12/2013	TROP PERCU SUR SALAIRE	1 385,52 €	1 227,74 €	157,78 €	Frais d'huissier - Dernière recherche compte bancaire infructueuse - Recherche DDFIP = employeur inconnu
Etudiante	5037120	1010	ORV - 40000384	03/04/2023	DEMANDE DE REMBOURSEMENT BOURSE ERASMUS	1 745,60 €	1 745,00 €	0,60 €	Somme non recouvrable
SBARRO	481	1010	F21001970 ET F21002062	JANVIER ET MARS 2012	ECOLE SBARRO	5 900,00 €	839,11 €	5 060,89 €	Etudiante a démissionné et n'a pas été au terme de sa formation. Dernière saisie sur compte bancaire en janvier 2022. Créance irrécouvrable : dossier de surendettement ; procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en 2019